

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2012-IND-0019	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	30 mai 2012	23 579,43\$
2012-IND-0020	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	31 mai 2012	120,90\$
2012-IND-0021	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	31 mai 2012	1 314,54\$
2012-IND-0022	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	31 mai 2012	4 306,04\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2012-IND-0023	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	31 mai 2012	334,72\$
2012-IND-0024	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	172,88\$
2012-IND-0025	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	254,34\$
2012-IND-0026	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	6 200,48\$
2012-IND-0027	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	184,56\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
		dommages			
2012-IND-0028	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	190,20\$
2012-IND-0029	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	1 264,69\$
2012-IND-0030	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	6 750,00\$
2012-IND-0031	Jérôme Hallé et Groupe Hallé Assurances et Services Financiers Inc	Assurance de dommages des particuliers (courtier), assurance de dommages (courtier), et assurance de dommages	Accueillie	1 ^{er} juin 2012	3 941,49\$

Six (6) décisions de « non-admissibilité » ont été rendues pendant cette période.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.